



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 10 juillet 2026

Concession de logement

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 10 juillet 2026 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration valide à compter du 20 août 2026 l'attribution d'une convention pour nécessité absolue de service, pour un logement de 113 m² de type F5 situé dans la résidence Jean Médecin 25 rue Robert Latouche - 06200 Nice, à Madame Sophie LELOUEY, attachée principale, recrutée au Crous de Nice-Toulon en qualité de directrice académique de la restauration.

Fait à Nice, le 10 juillet 2026

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Khaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum atteint : oui	Pour : 18
Membres présents : 16	Contre : 0
Membres représentés : 3	Abstention : 1
Votants : 19	

Les voies et délais de recours : En application des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice.